DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

COMMUNE DE MOISSAC

RÉPUI	BLIQUE FRANÇAISE MEGU A LA
SAC	SOUS PREFECTURE LE
Conf. Conf.	2 1 MAR. 2011

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE ONZE LE 18 mars (18/03/2011)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 11 mars 2011, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les guestions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURLENT, Adioints.

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Colette ROLLET, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Martine DAMIANI (représentée par M. ROUX), M. Bernard REDON (représenté par M. GUILLAMAT), Adjoints,

Mme Christine LASSALLE (représentée par Mme FANFELLE), M. Georges DESQUINES (représenté par Mme BENECH), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. NUNZI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. MOTHES), M. Richard BAPTISTE (représenté par Mme STOCCO), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), M. Gilles BENECH (représenté par M. GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par Mme NICODEME), Conseillers Municipaux

ETAIENT EXCUSES:

M. Philippe CHAUMERLIAC, Conseiller Municipal

Mme DELTORT est nommée secrétaire de séance.

AFFAIRES CULTURELLES

12 - 18 Mars 2011

CINEMA LE CONCORDE – AIDE A L'INVESTISSEMENT POUR LA PROJECTION NUMERIQUE

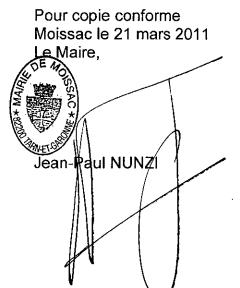
Rapporteur: M. BOUSQUET

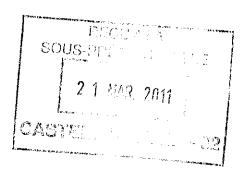
Vu le rapport de Monsieur le Maire proposant d'attribuer une subvention d'équipement au profit du cinéma Concorde pour la « numérisation » de ses 6 salles de projection,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à 29 voix pour ; 1 voix contre (M. CHARLES) et 2 abstentions (Mme ROLLET, M. ROQUEFORT)

CONSIDERANT l'intérêt de cet équipement pour la commune,

DECIDE d'attribuer une subvention de 45 000,00 € au profit du cinéma Concorde pour la numérisation de ses six salles de projection.





Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :